



Comment faire pour que certaines sessions de mon congrès valident la DPC ?

1. Au moins 4 mois avant le congrès :

Déposer l'action DPC à l'agence nationale du DPC pour obtenir un numéro d'enregistrement à 13 chiffres. Contact : Pr Laurence Bouillet (Grenoble) lbouillet@chu-grenoble.fr

2. Le Programme :

- Les sessions **DPC** doivent être clairement mentionnées.
- Le numéro et le logo d'enregistrement ODPC de la SNFMI doivent être inscrits : **9626**.
- Le numéro de l'action déposée sur le site de l'agence (13 chiffres) doit être indiqué. Si l'action n'a pas encore été validée par l'agence, il faut mettre : « sous réserve de publication ».
- Les objectifs de la session DPC doivent être détaillés.

3. Inscriptions

L'inscription aux sessions DPC doit être individualisée de celle au reste du congrès.

Une convention (modèle ci-joint) devra être envoyée à chaque médecin/soignant au moment de son inscription DPC afin qu'il puisse faire une demande de prise en charge préalable auprès de son service des affaires médicales.

Pochettes DPC : Les organisateurs du congrès doivent la remettre à chaque inscrit DPC. Celle-ci doit comprendre :

- **Le badge pour l'accès aux sessions DPC.**
- **Les questionnaires d'évaluation** des connaissances initiales et des acquis à la fin de la session.

Papiers si une solution électronique n'a pas été retenue ou, modalités d'utilisation du quizz électronique : (ex : Vooter, Kahoot, Drag'n Survey, Eval&GO, La Quizinière, Experquizz, Ahaslides).

- **Un questionnaire de satisfaction** : papier ou modalités d'accès au questionnaire électronique.

4. Salle de la session DPC

- La location de la salle doit faire l'objet d'un contrat spécifique.
- Il doit être possible d'accéder à la salle sans être inscrit au congrès.
- Seuls les inscrits aux sessions DPC peuvent entrer dans la salle.

5. Déroulé de la session DPC

- Introduction : Présentation du déroulé et **des objectifs de la sessions DPC.**
- Evaluation des connaissances initiales : 1er quizz
- Exposés : chaque intervenant doit clairement identifier ses conflits d'intérêt.
- Evaluation des acquis : 2è quizz.
- Rappelez de bien répondre au questionnaire de satisfaction.

Orientations prioritaires du DPC de médecine interne

Identifiées par le CNP de médecine interne :

- Bon usage des médicaments / DGS
- Juste prescription des examens complémentaires / DGOS
- Maitrise des risques associés aux soins/ DGOS PF2 - HAS
- Utilisation au lit de l'échoscopie (échographe de poche)